Engrais contenant du cadmium: commercialisation en Autriche, Finlande et Suède (modif. direct. 76/116/CE)

1998/0026(COD) - 25/11/1998

La position commune a été approuvée sans modification. Le rapporteur, Mme heidi HAUTALA (Verts, Fin) a relevé que si le Conseil n'a pas accepté l'unique amendement déposé par le Parlement en première lecture (invitant la Commission à finaliser son étude des risques inhérents au cadmium avant le 31 décembre 2001), la Commission a pris un engagement politique plus marqué sur cette question par le biais d'une déclaration au Conseil. Une autre raison pour laquelle le Parlement devrait s'abstenir de modifier la position commune réside dans l'urgence que revêt le problèmes puisque les dérogations accordées aux trois pays concernés toucheront à leur terme à la fin de cette année.